

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE
DE
SAINT-PEVER



**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 12 décembre 2014.**

L'an deux mille quatorze le 12 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean JOURDEN, Maire.

Présents : Messieurs Jean JOURDEN, Guy MOISAN, Pascal MARTIN, Madame Pascale LE YAN, Monsieur Guillaume THORAVAL, Mesdames Josiane LE GUENNIU, Hélène ALLAINGUILLAUME, Monsieur Stéphane JOUAN, Madame Françoise KERYER.

Absent : Monsieur Pascal BOULVARD
Madame Gaëlle MENU

Date de convocation : 05 décembre 2014

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Guy MOISAN propose sa candidature,

A l'unanimité, Monsieur Guy MOISAN est nommé par le conseil secrétaire de séance.

Objet : Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 14 novembre 2014.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2014 dont une ampliation a été adressée à chaque conseiller municipal.

Le conseil à l'unanimité, approuve le compte rendu des délibérations de la séance du 14 novembre 2014.

1. Réfection du trottoir.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du mauvais état du trottoir allant de la Mairie à l'école publique.

L'entreprise COLAS TP, a donné son accord pour le refaire mais en bitume noir.

Monsieur le Maire explique qu'il reste le problème des barrières. En effet, certains véhicules en sortant du parking situé face à la mairie percutent les barrières et occasionnent des dégâts au bitume.

Il est proposé de retirer les barrières et de les mettre en bordure du parking.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la réfection du trottoir.

AUTORISE Monsieur le Maire à changer de place aux barrières.

2. Compte rendu du conseil d'école et de la commission.

Présentation : Monsieur Guy MOISAN

- Le premier conseil d'école a eu lieu le 28 novembre 2014.

Les effectifs sont de 49 enfants, 27 enfants en maternelle et 22 en primaire.

50 enfants sont prévus pour la prochaine rentrée scolaire.

- Il a été rappelé que les enfants de moins de 3 ans ne peuvent entrer à l'école que si ils sont propres et uniquement le matin.

Les enfants qui auront 3 ans entre le mois de septembre et le mois de décembre seront inscrits en Petite Section. Les enfants qui auront 3 ans entre le mois de janvier et le mois de juin seront inscrits en Toute Petite Section.

- Les travaux prévus à l'école sont mis en attente en raison d'un projet de RPI entre l'école de Saint-Péver et d'autres établissements scolaires du secteur.

- Le Directeur de l'école a informé les membres du bureau que certains livres scolaires prêtés aux enfants présentent un état de dégradation assez important. Un système de caution va être mis en place afin de responsabiliser les élèves et garantir un bon état du matériel mis à disposition.

- Un séjour au ski de 8 jours est prévu pour les enfants de primaire. Le transport se fera en car. Le coût par élève est de 550,00 €.

Une soirée raclette est organisée par les parents d'élèves le 24 janvier 2014 afin de récolter des fonds et participer au financement de ce projet. La municipalité met la salle polyvalente de Saint-Péver à disposition gratuitement pour cette soirée. Une caution devra malgré tout être produite.

- La convention pour un emploi en CUI-CAE va prochainement être signée. La personne retenue est Madame Muriel GAUTIER.

Un plan de formation doit être élaboré par la commune. Il a été décidé une inscription à une formation auprès de la Fédération Sportive et Culturelle de France, Ligue de Bretagne, pour

obtenir le Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur en accueils collectifs de mineurs. Le coût est de 550,00€ pour la formation générale BAFD- ½ pension.

La rémunération sera prise en charge à 85 % par l'Etat le reste étant à la charge de la collectivité. Le salaire mensuel brut prévu est de 825,00 €. Madame Muriel GAUTIER sera affectée a un emploi « Education et surveillance au sein d'un établissement d'enseignement ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Valide cette décision et Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

➤ La municipalité offrira aux enfants de l'école des chocolats de Noël le 19 décembre à 16 heures.

3. Elagage.

Une campagne d'élagage va être lancée. Des devis ont été sollicités. Il est proposé qu'un mot soit inséré dans le bulletin communal afin que les propriétaires intéressés par cette opération se manifestent en mairie.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'un devis a été proposé par l'entreprise TP Moisan & Fils pour buser une zone frappée par un trop plein d'eau à Avaugour. Le devis s'élève à la somme de 1.534,90 € soit 1.841.88 € T.T.C.

Madame Françoise KERYER dit qu'une étude devrait être réalisée pour vérifier en amont les raisons du problème.

En cas de persistance du problème, le Conseil Général pourra être contacté afin d'étudier la possibilité de mettre en place des zones tampons.

4. Urbanisme.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le projet d'un charpentier de s'installer à Saint-Péver. Cette installation comprend sa résidence principale et son entreprise. Un terrain de la commune correspond à ses besoins, à la sortie du bourg en limite de la voie départementale n°24. Cependant ce terrain est situé dans une zone non constructible de la carte communale. Une dérogation a été sollicitée auprès des services de l'Etat et un rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet organisé le 04 décembre 2014. Après de nombreux échanges, un accord n'a pu être trouvé, la seule possibilité présente à ce jour, compte tenu de la saturation de la carte communale, serait une révision de celle-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la révision de la carte communale de Saint-Péver.

5. Local de rangement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la tondeuse a été livrée. Elle est pour l'instant garée chez un particulier. Cette solution ne peut être que temporaire et il est nécessaire de décider de la création d'un local de rangement pour les services techniques. L'emplacement pour ce local pourrait être derrière l'espace socioculturel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Donne son accord pour ce projet si les finances de la commune le permettent.

6. Questions diverses.

Monsieur le Maire rappelle la cérémonie des vœux qui aura lieu le 10 janvier 2015 à 19 heures à la salle socioculturelle.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Séance close à 00H30.

Vu pour être affiché à la Mairie le 19 décembre 2014.

A SAINT PEVER, le 12 décembre 2014.

Jean JOURDEN	Guy MOISAN	Pascal MARTIN
Pascale LE YAN	Josiane LE GUENNIUO	Guillaume THORAVALE
Hélène ALLAINGUILLAUME	Gaëlle MENOUE	Stéphane JOUAN
	Absente	
Pascal BOULVARD	Françoise KER YER	
Absent		